

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 22 octobre 2013 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES :**

Mmes Lucie Désilets (à distance), Denise Girard et Colette Larose

MM Michel Gervais, Benoît Laganière et Michel Parent

Formant quorum sous la présidence de M. Benoît Laganière.

**COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:**

Du primaire : Mme Valérie St-Laurent

Du secondaire : M. Jacques Seminario

**COMMISSAIRE ABSENT :**

M. Gilles Roy

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Francine Chabot, commissaire

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Raynald Thibeault, directeur général

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint

M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Mme Sylvia Vigneault, directrice par intérim du Service des technologies de l'information

**PARTICIPATION À DISTANCE**

Conformément au *Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Comité exécutif à l'aide de moyens de communication*, Mme Lucie Désilets participe à la séance par téléphone.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2013

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Vu la participation à distance de la présidente, M. Benoît Laganière, vice-président, préside la séance. M. Benoît Laganière, déclare la séance ouverte. Il est 21 h 45.

12-CE-2013-2014

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Gervais:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal:
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2013
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
12. Affaires du Service des technologies de l'information
  - 12.1 Octroi de contrat – achat d'un 2<sup>e</sup> pare-feu
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
  - 14.1 Dépenses de la présidence du Conseil – autorisation
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2013

13-CE-2013-2014

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
24 SEPTEMBRE 2013**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Colette Larose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2013 soit adopté en tenant compte de la correction suivante sous le titre « OUVERTURE DE LA SÉANCE » : on aurait dû lire « Vu la participation à distance de la présidente,... »

**Adoptée à l'unanimité**

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

14-CE-2013-2014

**OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UN 2<sup>E</sup> PARE-FEU**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire doit acquérir une deuxième unité de pare-feu avec protection unifiée (UTM) pour compléter son installation;

**CONSIDÉRANT** que cette deuxième unité de pare-feu doit être identique à l'unité de pare-feu déjà en place, de marque Fortinet, modèle Fortigate 3240C;

**CONSIDÉRANT** que le cas de dispense et d'exception no 4 de la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* prévoit que dans « un cas particulier et pour des motifs légitimes, sous réserve du respect des seuils permis par la loi, toute dérogation à la Politique pourrait être approuvée par l'instance délégataire supérieure »;

**CONSIDÉRANT** l'accord de principe obtenu lors de la rencontre du comité de travail du Comité exécutif tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2013, permettant la démarche exceptionnelle d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une unité de pare-feu identique à celle déjà en place, en vertu du cas de dispense et d'exception n<sup>o</sup> 4;

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles, en collaboration avec le Service des technologies de l'information, a procédé à une démarche d'appel d'offres sur invitation afin d'acquérir une unité de pare-feu de marque Fortinet, modèle Fortigate 3240C;

**CONSIDÉRANT** que sept fournisseurs ont été invités à soumissionner;

**CONSIDÉRANT** que quatre fournisseurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des technologies de l'information et du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2013

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gervais :**

- 1° **QUE** le contrat relatif à l'achat d'un système de pare-feu UTM soit accordé au fournisseur « Precicom Technologies inc. », pour un montant de 54 750,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 10 octobre 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la directrice du Service des technologies de l'information soit autorisée à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

**AUTRES POINTS**

15-CE-2013-2014

**DÉPENSES DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :**

**D'AUTORISER** les dépenses de la vice-présidente, qui a agi à titre de présidente, au montant de 571,10 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 28 septembre 2013.

**Adoptée à l'unanimité**

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Aucun commissaire n'a pris la parole.

**AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21 h 55.

---

Vice-président  
(en remplacement de la présidente)

---

Secrétaire générale